

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Angers (49000, 49100)

Réponses de Stephane Lefloch, au nom de la liste « Aimer Angers 2020 »

– le 13/02/2020 à 11:46 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

De façon générale, êtes-vous favorable à une politique de réduction du nombre de déplacements motorisés et de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, dans votre commune et à l'échelle de l'agglomération ? Engagez-vous une politique ou un plan vélo dans votre commune ?

Les élus d'Aimer Angers assumeront le choix politique de réduire la place de la voiture en ville. Le renforcement des modes de déplacement alternatifs à la voiture est un des éléments majeurs de notre volonté de placer Angers en situation de transition vers un développement soutenable. Nous envisageons de traiter les déplacements vélos avec la même attention que l'usage des transports en commun ou les aménagements piétonniers.

Afin de mieux co-construire les solutions qui seront mises en place par la ville nous mettrons en place dès le début de notre mandature un conseil des mobilités qui se réunira 4 fois par an et qui associera les usagers des voies de circulation et les associations impliquées dans les mobilités.

Nous avons en outre l'intention de traiter une fois pour toutes le défi du dernier kilomètre via la création d'une plateforme logistique à partir de laquelle sera organisée la livraison vers les magasins du centre-ville via des véhicules électriques ou des vélos (et ne plus avoir ainsi de camions dans le centre-ville). Cette mise en place se fera en lien avec des entreprises vertueuses souhaitant créer une activité liée aux fonctions de livraisons/portages/services, avec l'objectif final de lutter contre l'exploitation de la misère et le développement de la précarité qui sévissent dans ce secteur.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 25 euros par habitant euros

Accroître le budget consacré au vélo en doublant son montant.

Un investissement annuel de 3,66 M€ en faveur du vélo est prévu dans les plans vélo de la ville d'Angers (1,66 M€) et d'Angers Loire Métropole (2 M€), soit 12,5 € par habitant et par an. Place au vélo propose de doubler ce montant pour le porter à 25 € par habitant à l'instar des investissements proposés à Tours (353 000 hab.) qui prévoit 10 M€ par an (soit 28 € par habitant et par an). En tant que futur élu communautaire, porterez-vous cette proposition ? Dans votre commune, quel budget consacrez-vous aux aménagements pour les vélos ?

C'est très exactement l'objectif que nous nous sommes fixés en cours d'écriture de notre programme, et avant même l'adoption du plan vélo de la municipalité d'Angers. Nous avons en effet prévu d'engager notre municipalité dans un plan vélo monopolisant un budget de 3 millions par an, sur les 6 prochaines années. Pour autant nous n'avons pas inclus dans ce budget les lourds aménagements structurants qu'il faudra développer progressivement, sur 2 à 3 mandatures probablement, pour faciliter la circulation des mobilités douces. C'est le conseil des mobilités qui sera chargé du suivi opérationnel du plan vélo.

Bien entendu, Angers invitera l'agglomération à réviser son plan vélo avec cette même exigence. Cependant, nous sommes conscients que cela ne pourra se faire que dans le cadre d'une décision concertée avec les 28 autres communes de l'agglomération. Il est donc présomptueux pour le moment de se prononcer sur les décisions que prendra le futur conseil d'agglomération.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Unifier les aménagements vélo dans l'agglomération.

Afin d'assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble de l'agglomération angevine, une nouvelle charte d'aménagement des infrastructures cyclables doit être établie et s'imposer à toutes les communes d'Angers Loire Métropole.

Dans votre commune, quelles actions entendez-vous conduire pour que le personnel communal, notamment celui chargé de la voirie, soit à même de maîtriser ces aménagements spécifiques (conception, suivi, contrôle des réalisations, cheminements cyclables pendant les travaux) ?

Nous avons toute confiance en la capacité des techniciens de la ville à acquérir via des formations les compétences nécessaires pour réaliser les aménagements pour vélos. Le problème actuellement ne se situe pas au niveau de la capacité des techniciens municipaux à mettre en place des solutions adaptées, mais au niveau du bridage qu'ils subissent de la part d'une municipalité qui est et serait encore résolument pro-voiture.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Lancer sans tarder l'aménagement des axes cyclables structurants des Plans vélo de la Ville et d'Angers Loire Métropole.

Et ce, sans attendre l'opportunité d'autres travaux à engager sur les voies concernées, afin d'assurer la continuité de ces grands axes le plus rapidement possible. Sur ces axes, il s'agit aussi d'aménager les carrefours pour donner la priorité aux piétons et aux cyclistes par rapport aux voitures.

En tant que futur élu communautaire, vous engagez-vous à réaliser ces axes structurants dans le cadre du prochain mandat ? De quelle manière, dans votre commune, soutiendrez-vous ces aménagements ?

Nous avons déjà annoncé clairement à la presse notre engagement à mettre en place immédiatement le projet RAVIE (Réseau Angevin Vélo Intercommunal Express) qui permettra la traversée de la ville rapidement et en toute sécurité :

- Voies séparées de la circulation automobile
- Voies Identifiées par une empreinte couleur spécifique
- Avec le minimum de discontinuités
- Un réseau entretenu

Ce projet est une résolution très forte de notre projet pour Angers. Sa mise en place complète prendra plusieurs mandatures. Les priorités seront discutées en lien avec le conseil des mobilités.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Aménager des zones de rencontre (zones à 20 km/h où les piétons sont prioritaires), ou des espaces apaisés interdits aux voitures, autour des écoles.

Il s'agit de supprimer le stress automobile près des écoles et d'encourager les parents à de nouvelles pratiques d'accompagnement des enfants (pédibus), parallèlement au développement de l'apprentissage du vélo prévu pour les écoliers.

Dans votre commune, mettez-vous en œuvre ces aménagements et suivant quelles modalités (type d'aménagement, périmètre, horaires...) ?

Dans le cadre de notre projet RAVIE nous avons également déjà fait part, à la presse, de notre ambition de nous réjouir qu'un enfant puisse, à terme, traverser la ville en toute sécurité en incluant bien entendu les accès vers les écoles, collèges, les lycées mais aussi pour les plus grands vers les écoles supérieures et les sites universitaires.

Outre l'encouragement à des vélos-bus accompagnés par des adultes pour aller à l'école, nous mettrons également à la disposition des maternelles, à titre pédagogique, quelques minibus à pédales. De plus le développement de la plateforme logistique (question 1) permettra de limiter la circulation des camions et camionnettes en centre-ville.

Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le cœur de ville d'Angers.

Piétonner le cœur de ville d'Angers.

Il s'agit de réduire la place de la voiture en ville en apaisant la circulation entre les boulevards Foch, Résistance et Déportation, Carnot, Ayrault, Arago, Arnaud, Général de Gaulle et roi René, en donnant la priorité aux transports en commun, aux piétons et aux modes de déplacement actifs et en limitant l'accès au centre-ville aux seuls véhicules des riverains et des professionnels (artisans, livreurs...), des personnes en situation de handicap et des usagers des parkings. Il convient de réaménager en ce sens le nouveau cœur de Maine.

Que vous soyez candidat.e sur la ville d'Angers ou sur une autre commune, êtes-vous favorable à une telle perspective et la soutenez-vous ? Si vous n'êtes pas candidat.e à Angers, quel aménagement de votre centre-ville envisagez-vous pour le rendre plus accessible aux piétons et plus apaisé ?

Dans la première partie de notre mandat, nous généraliserons, les weekends, l'extension de la zone piétonne dans le centre-ville aux limites évoquées dans votre question. Le weekend nous expérimenterons également cette disposition dans certains quartiers ou durant les manifestations culturelles ou sportives. En parallèle la gratuité des bus sera mise en place le W.E. Afin de ne pas encombrer les rues du centre-ville, nous transformerons progressivement le premier étage du parking du Ralliement en un vaste centre dédié aux véhicules 2 roues et principalement au stationnement gratuit des vélos. Les usagers trouveront à ce niveau des services leur permettant de se simplifier la vie : consigne de rangement, station de gonflage et de réparation, moyens de recharge y compris pour les éclairages des vélos non électriques.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Encourager tous les dispositifs de stationnement, notamment sécurisés, pour les vélos.

Que ce soit au domicile, au travail, dans les écoles, les équipements publics et dans les espaces commerciaux, les cyclistes doivent pouvoir stationner leur vélo en sécurité, ce qui est loin d'être aisément facile aujourd'hui.

Dans votre commune, comment envisagez-vous de développer de tels stationnements tant dans l'espace public que dans les lieux privés ?

Bien entendu, nous mettrons en place dans le cadre de notre budget plan vélo une offre renforcée pour des parkings sécurisés et abrités dans les quartiers, mais aussi au niveau des parkings relais placés en périphérie de ville. Pour ces derniers, les usagers trouveront tous les services nécessaires : consigne de rangement, station de gonflage et de réparation, moyens de recharge y compris pour les éclairages des vélos non électriques. Certains de ces parkings de masse seront placés sous surveillance.

Lors des manifestations sportives, culturelles, commerciales les parkings vélos ordinaires seront associés à des parkings éphémères gardés.

Nous n'occulterons pas la problématique des déposes de vélos en libre-service,

Action n°8 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Ouvrir sans tarder la Maison du vélo prévue au Plan vélo d'Angers Loire Métropole.

Annoncée à la gare, cette Maison doit participer au développement de l'intermodalité des transports et favoriser l'utilisation du vélo.

En tant que futur élu communautaire, soutiendrez-vous ce projet ? Et, dans votre commune, quelles autres initiatives auriez-vous envie de prendre pour favoriser l'usage de la marche et du vélo ?

Nous lancerons bien entendu le projet de la maison du vélo probablement à la gare, véritable centre multi-services pour les usagers du vélo et les cyclotouristes (services, consigne, douches...). Notons que la maison du vélo sera le prestataire d'un numéro vert Dépannage Vélo Express.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Eduquer les jeunes et les moins jeunes au vélo.

L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes rentrant en 6e maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo. Des séances d'apprentissage doivent être proposées dans toutes les communes de l'agglomération. Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo, comme le fait déjà Place au vélo. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect du plus faible sur l'espace public.

Vous engagerez-vous à faire de l'apprentissage du vélo dans les écoles une priorité de votre action pour que tous les jeunes sachent pratiquer le vélo avant leur entrée au collège ? Par ailleurs, Place au vélo ayant acquis une expertise en la matière, soutiendrez-vous financièrement notre association pour proposer des séances d'éducation au vélo, notamment auprès des adultes non pratiquants ?

Nous avons annoncé la création d'une police des transports dont une des missions, outre sa gestion des incivilités liées à l'utilisation des transports, sera de veiller au respect des règles propres à chacun des modes de déplacement. En amont nous encouragerons dans le cadre du plan vélo des leçons de vélo-école avec déplacements dans la ville en direction des jeunes, mais aussi en direction des adultes. Nous annonçons également dans notre programme un objectif 100% des enfants sachant nager et faire du vélo avant l'entrée au collège.

Nous nous associerons pour mener ces opérations de formation avec des partenaires qui seront identifiés par le conseil municipal comme étant fiables et experts dans les missions que nous leur délèguons. Place au vélo sera bien entendu incluse dans cette recherche de partenaires.

Action n°10 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Lutter pour le « forfait mobilités durables ».

La loi offre la possibilité aux entreprises et administrations d'attribuer à leurs salariés un « forfait mobilités durables », une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduiriez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

En tant que municipalité inscrite dans une démarche qui prendra en compte des défis environnementaux, il est clair que nous mettrons en œuvre toutes les mesures visant à inciter des changements de comportement, notamment dans les modes de déplacement. A ce titre nous inclurons bien entendu les agents de la ville.

Dans la mesure du possible nous inciterons les entreprises de l'agglomération à soutenir le vélo comme moyen de transport. Nous pourrions d'autant mieux le faire si nous renforçons la sécurité et le maillage de notre réseau associé au RAVIE.

Action n°11 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Communiquer sur les bienfaits du vélo.

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages tant sur le plan individuel que collectif. Le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution significative à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tous ces avantages doivent être mis en avant auprès de nos concitoyens grâce à des campagnes de communication régulières.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Nous entendons généraliser le départ anticipé aux feux tricolores, les tourner à droite et Allez tout droit. Pour encourager la pratique du vélo par tous, nous amplifierons l'aide municipale d'incitation à l'achat d'un vélo, nous mettrons des vélos électriques en location à disposition des Angevins dans le cadre du service de prêt de vélos. Nous lancerons l'expérience d'un aménagement vélo dans une rame de tramway. Enfin, nous initierons un label « J'aime le vélo » avec une charte d'accueil pour les commerçants.

Commentaires généraux

Assumer le choix politique de réduire la place de la voiture en ville, c'est ce que nous ferons tout au long de notre mandat. Par nos mesures facilitant les déplacements à pied, par le développement de l'offre des transports en commun, par la création d'infrastructures permettant aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité et rapidement, nous souhaitons rendre notre ville plus agréable, plus écologique, plus humaine : une signalétique spécifique au vélo, une application de déplacements et un événement annuel festif, viendront compléter nos mesures.

Que des parents puissent laisser en toute sérénité un enfant de 12 ans prendre son vélo pour aller à l'école, au sport, à la musique ou chez ses copains, voici la vision que nous avons de notre ville.